

INFO OLIVE

ENTRETIEN ET CULTURE DE L'OLIVIER



avec
Certiphyto

4 juillet 2017

INFOLIVE n° 9

RETROUVEZ LE BULLETIN INFOLIVE :

☞ Sur le site internet de l'AFIDOL : <http://afidol.org/oleiculteur/bulletins-infolive-2017>

POUR UN ABONNEMENT GRATUIT À INFOLIVE :

☞ Rendez vous à cette adresse : <http://afidol.org/lettres-dinformations>

RÉSUMÉ DE LA SITUATION

MOUCHE

Le rafraîchissement des températures observé en fin de semaine dernière, l'augmentation des captures dans les zones précoces et le début de vol dans les secteurs plus tardifs entraînent une augmentation du risque. L'activité de la mouche devrait ralentir grâce au retour de fortes chaleurs.

Le risque est normal pour la saison.

IRRIGATION

L'alimentation hydrique doit être soutenue en cette période. Ajustez vos arrosages selon les pluies rencontrées la semaine dernière.

Une partie des Travaux sont financés par l'Union Européenne, l'Établissement National des Produits de l'Agriculture et de la Mer (FranceAgriMer) et l'Association Française Interprofessionnelle de l'Olive (AFIDOL), dans le cadre du règlement délégué (UE) n°611/2014 et du règlement d'exécution (UE) n°615/2014 portant modalités d'application du règlement (UE) n°1306/2013 et du règlement (UE) n°1308/2013, en ce qui concerne les programmes de travail pour soutenir les secteurs de l'Huile d'Olive et des Olives de Table.

InfOlive est une feuille d'information et de préconisation établie par le Centre Technique de l'Olivier, établissement agréé par le Ministère en charge de l'agriculture pour son activité de conseil indépendant à l'utilisation de produits phytopharmaceutiques sous le numéro LR01203, pour le compte de l'Association Française Interprofessionnelle de l'Olive (AFIDOL). Ce document n'est pas contractuel et les informations données n'ont qu'une valeur indicative, les informations présentées sur l'étiquette des produits ont valeur de loi.



UNION EUROPÉENNE



afidol



FranceAgriMer



PACA



Occitanie
Nouvelles Régions d'Occitanie



Lyon
Centre de Services

MOUCHE

☞ Observations * :

En France, le mois de juin 2017 a été historiquement le 2^{ème} plus chaud (depuis 1900 au moins). Ces fortes chaleurs ont permis d'entraver les premières vagues de dégâts de mouches dans les zones précoces.

Mais le rafraîchissement des températures observé en fin de semaine dernière a entraîné, dans la majorité des secteurs, une augmentation des captures de mouches, et le début du vol dans les secteurs les plus tardifs. À présent, on peut considérer que le 1^{er} vol de mouche a débuté partout. Ces informations nous sont rapportées par le BSV n°7 du 4 juillet 2017 et le réseau de piégeage de l'Afidol : <http://afidol.org/oleiculteur/carte-des-piegeages>.

Cette augmentation d'activité de la mouche a déjà probablement entraîné des pontes dans les secteurs qui n'étaient pas protégés. Dans les zones plus tardives où le vol commence ou a débuté depuis peu, les dégâts risquent aussi d'être plus importants à cause du radoucissement des températures.

☞ Évaluation du risque :

Dans tous les secteurs les olives sont réceptives aux mouches.

La météo prévoit un retour temporaire de chaleurs avec des températures maximales supérieures à 30°C. Par conséquent, l'activité de la mouche devrait ralentir.

Cependant, le risque de ponte est estimé normal pour la saison.

☞ Préconisations :

Dans le cas où vous utilisez les barrières minérales :

- Si votre précédente barrière minérale apportée a été lessivée (10 mm de pluies / 20 mm en cas de barrière avec adjuvant), renouvelez votre protection au plus tôt.
- Dans les secteurs les plus tardifs : si vous n'avez pas déjà traité, vous pouvez appliquer une barrière minérale (argile).

Dans le cas où vous utilisez des insecticides préventifs :

- Si votre dernier traitement avec un adulticide préventif date de moins de 10 jours, inutile de traiter.
- Si vous n'avez pas encore traité ou si votre dernier traitement date de plus de 10 jours, un traitement est conseillé dans les vergers à risque (zone littorale et Alpilles, vergers peu chargés et variétés plus attractives) ou vergers isolés. Dans les vergers moins sensibles, privilégiez l'application d'une barrière minérale (argile, talc ou carbonate de calcium).

** Les observations sont réalisées dans le cadre du suivi biologique du territoire par les techniciens référents sur les départements oléicoles des régions PACA, Rhône-Alpes et Languedoc-Roussillon. Ces observations sont transcrites dans le Bulletin de Santé du Végétal (BSV) ou capitalisées lors de rencontres téléphoniques avant la rédaction de chaque bulletin Infolive.*

Mentions réglementaires : les produits phytopharmaceutiques sont employés conformément aux règles fixées par l'arrêté du 4 mai 2017 relatif à la mise sur le marché et à l'utilisation des produits visés à l'article L. 253-1 du code rural et de la pêche maritime.

RAPPEL SUR LES STRATÉGIES DE LUTTE CONTRE LA MOUCHE

➤ BARRIÈRES MINÉRALES

Les barrières minérales doivent être appliquées en gouttes très fines et de façon homogène sur toute la frondaison. Dosage = 4 à 7% d'argile dans la bouillie de traitement.

- Première application dès que les olives font plus de 8mm de long et que des mouches sont capturées sur les pièges en nombre significatif.

- Renouveler les applications chaque mois jusqu'en octobre ou après une pluie de plus de 10 mm (ou 20 mm si vous utilisez un mouillant).

Spécialités commerciales	Matière active	Dose
Baikal WP, Sokalciarbo WP	Kaolin : 1000 g/kg	30 kg/ha (mais 60 kg/ha lors de la première application).
Argi Nature, Argical Pro	Kaolin : 99%	
Surround WP Crop Protectant	Silicate d'Aluminium : 949,81 g/kg	

➤ ADULTICIDES PRÉVENTIFS CONTRE LA MOUCHE DE L'OLIVE :

Les adulticides préventifs sont des insecticides de contact. La mouche est intoxiquée dès qu'elle entre en contact avec l'insecticide déposé sur les feuilles et les fruits. L'objectif est de tuer la mouche adulte avant que celle-ci ait eu le temps de pondre. Ils doivent être utilisés sur les premiers vols de mouche, quand le nombre de mouches augmente dans les pièges et dès que les olives sont réceptives (>8mm).

→ **Syneïs appât** : Insecticide autorisé en agriculture biologique.

La bouillie doit être appliquée sur 10% de la surface de l'arbre (de préférence zone sud-ouest) avec des grosses gouttes (changer de buse et/ou diminuer la pression). Deux applications sont à réaliser à 7 jours d'intervalle. Le nombre d'applications est limité à 4 par an.

Spécialités commerciales	Matière active	Dose
Syneïs Appât	Spinosad : 0,02 %	1,2 L/ha

→ **Deltaméthrine et Lambda-Cyhalothrine** : La bouillie doit être appliquée sur toute la frondaison, en gouttes fines de préférence le soir ou le matin tôt, quand les températures sont douces et en l'absence de vent. Ces produits sont très toxiques et dangereux. Le nombre d'applications de deltaméthrine est limité à 3 par an, et celui de la lambda-cyhalothrine l'est à 2 par an.

Spécialités commerciales	Matière active	Dose
Decis Protech, Pearl Protech, Split Protech, Decline 1.5 EW, Deltastar, Vivatrine EW	Deltaméthrine 15 g/L	0,083 L/hL
Envergure, Estamina, Karaibe Pro, Karate Avec Technologie Zeon, Karate Xflow, Karate Zeon, Karis 10 Cs, Kusti, Lambdastar, Ninja Pro, Profi Lambda 100 Cs, Scimitar, Sentinel Pro, Spark, Trafo.	Lambda cyhalothrine 100 g/L	0,110 L/ha

➤ OVICIDES CONTRE LA MOUCHE DE L'OLIVE :

Cette stratégie est préconisée à partir du 3^{ème} vol qui débute généralement à partir de la mi-août dans les secteurs les plus précoces (basse altitude). Les ovicides s'appliquent au moment où l'activité de ponte est importante, c'est-à-dire quand les captures augmentent. Quatre à cinq jours après la ponte, il est déjà trop tard pour traiter : ces produits ne sont pas efficaces sur les larves. Pour chacune des deux matières actives disponibles, le nombre d'applications est limité à 2 par an. Ces produits ont également une action adulticide.

Spécialités commerciales	Matière active	Dose
Imidan 50 WG	Phosmet : 500 g/kg	1,5 kg/ha
Calypso, Alanto	Thiaclopride : 480 g/L	0,025 L/hL

**Produits efficaces
sur les œufs.
Pas sur les larves.**

Pour une meilleure persistance d'action de l'*Imidan 50 WG*, il est primordial d'acidifier l'eau de la bouillie si elle est alcaline : le pH recommandé est 5,5. L'acidification de l'eau peut se réaliser avec de l'acide citrique ou sulfurique.

IRRIGATION

Au cours de la semaine écoulée, les températures ont fortement baissé, d'où une diminution des besoins en eau des oliviers. Les pluies ont été plus importantes dans l'axe rhodanien et en Languedoc-Roussillon. Les températures repartent actuellement à la hausse et les besoins en eau également.

Relevés météo du 26 juin au 2 juillet 2017		Vaucluse	Bouches du Rhône Ouest	Bouches du Rhône Est	Var littoral	Var Intérieur	Alpes-Maritimes	Alpes de Haute Provence	Sud Drôme / Ardèche	Gard	Hérault	Aude	Pyrénées- Orientales
ETP moyenne en mm / j		5,2	5,5	5	5,3	5	5,3	5	4,9	4,9	5,1	3,6	4,8
Cumul en mm sur la semaine	ETP	36	38	35	37	35	37	35	34	35	36	25	34
	Pluies	15	12	5	1	1	6	6	17	14	18	20	12

ETP moyenne : évapotranspiration potentielle moyenne. Elle correspond à la consommation d'un gazon ras bien alimenté en eau (référence station météo)

Pluies : médiane des précipitations sur l'ensemble des stations météorologiques consultées. Valeurs ne tenant pas compte des pertes par ruissellement, drainage ou évaporation.

L'alimentation hydrique doit être soutenue en cette période, à la fois pour limiter les chutes physiologiques de petits fruits et pour favoriser la multiplication cellulaire des jeunes olives. Ajustez vos arrosages en fonction des pluies rencontrées la semaine dernière, mais ne modifiez en rien vos apports si les pluies ont été inférieures à 10 mm.

☞ **Ajustez la conduite de votre irrigation en fonction des précipitations de la semaine dernière :**

- **pluies cumulées inférieures à 10 mm** : ces pluies sont trop faibles pour avoir une réelle incidence sur l'alimentation des arbres. Il est préférable de ne pas modifier la conduite des arrosages.
- **pluies cumulées comprises entre 10 et 20 mm** : ces pluies ont légèrement contribué à l'alimentation des arbres. Réduisez les apports en eau de 10 à 15 % par rapport aux préconisations ci-dessous.
- **pluies cumulées comprises entre 20 et 40 mm** : réduisez les apports en eau de 20 à 40 % par rapport aux recommandations ci-dessous.

☞ **Apports à prévoir sur un verger adulte ne bénéficiant d'aucune précipitation :**

Apports à prévoir à chaque arrosage selon le mode d'irrigation et la fréquence des arrosages		Vaucluse	Bouches du Rhône Ouest	Bouches du Rhône Est	Var littoral	Var Intérieur	Alpes-Maritimes	Alpes de Haute Provence	Sud Drôme / Ardèche	Gard	Hérault	Aude	Pyrénées- Orientales
Goutte-à- goutte	2 goutteurs / arbre Arrosage tous les 4 j (mm)	2,1	2,2	2,0	2,1	2,0	2,1	2,0	2,0	2,0	2,1	1,4	1,9
	8 à 12 goutteurs / arbre Arrosage tous les 4 j (mm)	3,1	3,3	3,0	3,2	3,0	3,2	3,0	2,9	3,0	3,1	2,2	2,9
	6 goutteurs / arbre Arrosage tous les jours (mm)	1,0	1,1	1,0	1,1	1,0	1,1	1,0	1,0	1,0	1,0	0,7	1,0
Micro-jet, aspersion, gravitaire Arrosage tous les 10 jours (mm)		12,9	13,7	12,6	13,4	12,6	13,3	12,4	12,2	12,3	12,9	9,0	12,1

Pour rappel, **1 mm d'eau = 10 m³ / ha ou encore 1 litre / m²**. Ainsi, pour chaque arbre d'une oliveraie plantée à une distance de 6 m x 5 m (occupation au sol de 30 m²), 1 mm représente 30 litres d'eau. Pour des arbres adultes très éloignés, prendre une valeur d'occupation du sol de 35 m² par défaut.

Sources données météo : CIRAME / CEHM